

Prestations municipales "Enfance" : tout savoir sur les inscriptions 2018-2019

Vous êtes Chavillois ou votre enfant est scolarisé à Chaville ? L'inscription aux prestations municipales "Enfance" se renouvelle chaque année. Pour l'année 2018-2019, ces inscriptions auront lieu du lundi 30 avril au jeudi 31 mai. Une nouvelle formule est proposée dans les accueils de loisirs pour la journée du mercredi.

Mis en ligne le 06 avril 2018



Organisation des prestations municipales "Enfance"

- > La restauration scolaire : tous les jours de la semaine de 11h30 à 13h30
- > L'accueil du matin : tous les jours de la semaine de 7h45 à 8h20
- > L'accueil du soir maternel : tous les jours de la semaine, sauf le mercredi, de 16h30 à 18h30
- > L'étude surveillée : tous les jours de la semaine, sauf le mercredi, de 16h30 à 18h30

La nouvelle proposition du mercredi dans les accueils de loisirs

Attention, à partir de la rentrée 2018, l'emploi du temps scolaire change !

Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Chaville suivront la classe 4 jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

La Ville de Chaville propose donc une nouvelle formule d'accueils de loisirs pour la journée du mercredi. L'inscription s'effectue pour l'année, en fonction des places disponibles.

Choix n°1 : journée complète avec déjeuner*

Les accueils de loisirs concernés

- > Accueils maternels : Les Fougères maternels, Le Muguet, Les Jacinthes, Les Pâquerettes, Les Myosotis
- > Accueils élémentaires : Paul Bert, Ferdinand Buisson

Choix n°2 : matin et déjeuner*

Les accueils de loisirs concernés

- > Accueil maternel : Les Pâquerettes
- > Accueil élémentaire : Anatole France

À noter : pour les 2 formules, il s'agit d'une pré-inscription. Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. Une commission attribue ensuite les places au mois de juin.

* Déjeuner facturé en plus par le prestataire

Comment s'inscrire ?

Période d'inscription à respecter impérativement : du lundi 30 avril au jeudi 31 mai 2018

Privilégiez l'inscription en ligne sur [Le Portail Famille](#) : cochez les prestations choisies et validez !

À noter : vous devez obligatoirement remplir une fiche sanitaire.

Pour les familles ne disposant pas d'accès Internet, les inscriptions peuvent être réalisées directement en mairie, au guichet de l'Accueil Familles-Citoyenneté.

Emploi du temps scolaire et périscolaire 2018-2019



| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VE |
|---------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---|--------------------------------------|--------------------|
| 7H45-8H30 ACCUEIL DU MATIN | Périscolaire (45 mn) | Périscolaire (45 mn) | | Périscolaire (45 mn) | Péris (45 |
| 8H30-11H30 TEMPS SCOLAIRE | Temps scolaire | Temps scolaire | 2 formules d'accueils de loisirs | Temps scolaire | Te sco |
| 11H30-13H30 PAUSE MÉRIDIENNE | Restauration (2h) | Restauration (2h) | 1. Mercredi à la journée** | Restauration (2h) | Resta (|
| 13H30- 16H30 TEMPS SCOLAIRE | Temps scolaire | Temps scolaire | 2. Mercredi matin et repas | Temps scolaire | Te sco |
| 16H30- 18H30 ACCUEIL DU SOIR | Accueil du soir ou étude (2h)* | Accueil du soir ou étude (2h)* | | Accueil du soir ou étude (2h)* | Acco so étud |

*** Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :**

Les enfants d'âge maternel peuvent quitter l'accueil de soir à partir de 17h.

Les enfants d'âge élémentaire peuvent quitter l'étude à partir de 18h.

**** Le mercredi :**

Les enfants d'âge maternel et élémentaire peuvent quitter l'accueil de loisirs à partir de 17h.

Horaires du service Accueil Familles-Citoyenneté



- > Lundi, mercredi et jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- > Mardi : de 13h30 à 17h30
- > Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- > Samedi : de 9h à 12h

TÉLÉCHARGER



[Notice d'information pour les inscriptions 2018-2019 - \(63 Ko\)](#)



[Fiche individuelle de renseignements 2018-2019 - \(157 Ko\)](#)



[Les tarifs applicables au 1er septembre 2018 - \(16 Ko\)](#)



[RETOUR À LA LISTE](#)



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

 01 41 15 40 00

 Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

[@ CONTACTEZ-NOUS](#)